

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/11/2023

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 9

Votants : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Délibération N° 2023 – 33 : Marché RD1091 – Centre amont – Avenant n° 1

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 15 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, OUGIER Isabelle, PISTOLET William, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle, JOUFFREY Camille, GUITHON Bernard, CROUZET Louissette

Étaient absents et excusés : DUSSERT Sandrine, DIEUDONNE Laurent

Pouvoirs : DUSSERT Sandrine donne pouvoir à Jean Patrick OUGIER

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune mène des travaux d'aménagement de la traversée du village sur la RD1091 sur plusieurs tranches.

Pour la tranche centre amont, le marché à lot unique a été attribué à l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST domiciliée 8 rue Diderot BP237 38405 SAINT MARTIN D'HERES, pour un montant de 217 963.30 € HT soit 261 555.96 € TTC.

Afin de prendre en compte les modifications de certaines caractéristiques techniques du projet (enrobés trottoir par de l'enrobé à grenailleur), le montant du marché doit être réajusté par un avenant.

Les modifications tarifaires sont les suivantes :

Travaux en plus-value :

PN1	Plus value au prix B10 pour mise en œuvre d'enrobés 0/10 à grenailleur blanc	T	80.00	56.91 €	4 552.80 €
PN2	Grenailleur d'enrobés	M2	560.00	16.43 €	9 200.80 €
				Total =	13 753.60€

Montant de l'avenant :

Montant H.T. : 13 753.60 €

Montant T.T.C : 16 504.32 €

TVA 20% : 2 750.72 €

% écart introduit par l'avenant : +6.3 %

Nouveau montant du marché public :

Montant H.T. : 231 716.90 €

Montant T.T.C : 278 060.28 €

TVA 20% : 46 343.38 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant 1 de l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST pour un montant de 13 753.60 € H.T.

- **AUTORISE** Monsieur Le maire à signer tout document permettant l'exécution de cet avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.
Christian PICHOU

